19 FEV. 2021

Au Conseil administratif du Grand-Saconnex
Au Président du Conseil municipal
A la Police municipale
Mairie du Grand-Saconnex
Route de Colovrex 18
1218 Le Grand-Saconnex

A la Régie Brolliet SA
Avenue Cardinal-Mercillod 36
1227 Carouge

A la Police genevoise
Poste de Blandonnet
Chemin de Blandonnet 2
1214 Vernier

Le Grand-Saconnex, date du timbre postal

Concerne : Vols, déprédations dans le quartier du Pommier ; plus particulièrement la nuit et les week-ends aux environs de la place Rivoire, de l'immeuble 12-14 rue Sonnex (devant la Migros) et à proximité des commerces situés de l'autre côté de la Migros (Pizzéria, Tea-Room, Tabac, Restaurant, onglerie, dentiste, coiffeur).

Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,
Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs de la police cantonale et municipale,
Mesdames et Messieurs de la régie Brolliet,

Les signataires soussignés, en liaison avec l'Association de Quartier ASAP, ne vous apprendrons rien quant aux vols et déprédations qui se produisent depuis de nombreux mois, voire années dans notre quartier du Pommier.

Des mesure doivent être prises pour :

1. **Sécuriser les abords des commerces, des immeubles proches de la place Rivoire (dont le 12-14 Sonnex où se trouve la Poste) ainsi que des accès aux sous-sols par des Jeunes qui laissent des détritus, des excréments et se « défoulent » sur les portes, grillages, véhicules ou autres pièces de mobilier urbain ou privé.**
2. **Sécuriser la place Rivoire et ses abords ; y compris les commerces voisins qui ne doivent pas servir de défouloirs à une population ou des visiteurs frustrés.**
3. **Installer un lieu simple, peu coûteux et autonome permettant aux jeunes du quartier de s'y retrouver, à l'abri de la pluie. Pourquoi ne pas ouvrir la buvette toute l'année ou y accoler un couvert simple, sans luxe (visiblement la Ferme du Pommier semble trop « bourgeoise » pour remplir ce rôle).**

Les points qui méritent d'être relevés sont :

1. Les signataires sont tous des locataires de ce quartier et paient un loyer et des charges qui comprennent la sécurisation des lieux sur les espaces privés ; sécurisation qui visiblement n'est pas suffisante ;
2. Les signataires sont tous des résidents du Grand-Saconnex et paient des impôts dont une partie sert à sécuriser les espaces publiques ; sécurisation qui visiblement n'est pas suffisante ;

Il est clair que des mesures dissuasives (comme par exemple l'installation de caméras reliées à un service de sécurité efficace) pourraient être installées, tant sur le domaine public que sur le domaine privé.

Mais des caméras ne serviront à rien si un lieu simple, convivial et autonome n'existe pas pour permettre aux jeunes du quartier de pouvoir se rencontrer ailleurs que dans les sous-sols des immeubles ou à proximité des commerces fermés.

Il s'agit principalement de prévenir le fait qu'il suffit d'attendre qu'une personne ou un véhicule ne sorte d'un immeuble afin de pouvoir y pénétrer, s'abriter de la pluie ou du froid dans les bâtiments. Des caméras dissuaderont en bonne partie ce mode de faire.

Il s'agit principalement d'améliorer l'éclairage nocturne ; éclairage tant public que privé aux abords des commerces pour éviter que ceux-ci ne soient visités en tentant de forcer leurs volets de sécurité ou tout autre moyen pour y pénétrer.

Il est parfois difficile, voire impossible d'atteindre la police municipale la nuit ou les week-ends. Et si elle répond, c'est souvent pour suggérer d'appeler le 117.
Quand on appelle le 117, on risque d'attendre pour l'intervention de la police en fonction des priorités cantonales du moment.

Quand on contacte la régie Brolliet, par exemple pour signaler des dommages sur un véhicule parqué dans le garage souterrain, on s'entend répondre qu'il faut effectuer une déclaration à son assurance.

Un exemple concret : le 23 décembre 2020, vers 23h., deux jeunes essayaient de lever le rideau de protection d'un des commerces (de l'autre côté de la Migros, où il y a le Tea-Room, le Tabac, le coiffeur, l'institut de beauté et le restaurant). Le témoin a alors appelé la police municipale qui ne répondait pas. Il a alors appelé le 117 et la police est arrivée sur les lieux 45 minutes plus tard pour constater que les deux jeunes avaient disparus.

A ceci s'ajoute que la police cantonale patrouille régulièrement dans le quartier mais, en hiver, sort très rarement de son véhicule alors qu'elle patrouille en vélo durant la belle saison. Moralité : on attend 5 minutes, planqué dans un recoin et ensuite on dispose de plusieurs heures pour faire ce que l'on veut. La police municipale vient parfois à pied mais le nombre de passages ne semble pas suffisant.

On voit de plus en plus de jeunes qui utilisent des voitures avec des plaques françaises, qui viennent au Pommier retrouver ceux qui discutent la nuit sur la place Rivoire ou sont dans les sous-sols des immeubles. Que fera-t-on quand Ferney aura terminé la construction des centaines de nouveaux logements situés juste à l'entrée de Ferney-Voltaire, après le tunnel sous la piste ? Il vaut mieux prévenir que guérir.

Doit-on imaginer une « police citoyenne » comme cela se fait déjà en France ou ailleurs quand les autorités et les bailleurs ne s'associent pas suffisamment pour trouver à prévenir ce genre de comportements ?

Merci pour toutes les mesures que vous voudrez bien appliquer afin de mieux sécuriser le quartier du Pommier et rendre les lieux à ses habitants qui souhaitent le calme et la convivialité.

Signatures:
1 association
8 commerçants

Nos respectueuses salutations

NOM	PRENOM	ADRESSE	Signature
[redacted]			
[redacted]		[redacted]	[redacted]
[redacted]			
[redacted]			
[redacted]			
[redacted]			
[redacted]			
[redacted]			
[redacted]			